



HAL
open science

Projets de développement rural et question foncière dans la région du Nord-Cameroun : des innovations mais quelle pérennité ?

Alhadji Abouya, Carole Breton, Aboubakar Moussa, Christine Raimond

► To cite this version:

Alhadji Abouya, Carole Breton, Aboubakar Moussa, Christine Raimond. Projets de développement rural et question foncière dans la région du Nord-Cameroun : des innovations mais quelle pérennité ?. Savanes africaines en développement : innover pour durer, Apr 2009, Garoua, Cameroun. 9 p. cirad-00471285

HAL Id: cirad-00471285

<https://hal.science/cirad-00471285>

Submitted on 7 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projets de développement rural et question foncière dans la région du Nord-Cameroun : des innovations mais quelle pérennité ?

Alhadji ABOUYA*, Carole BRETON**, Aboubakar MOUSSA***,
Christine RAIMOND****

*Mission d'études pour l'aménagement et le développement de la province du Nord-Cameroun, Meaden, BP 17 Garoua, Cameroun – [*oalhadjiabouya@yahoo.fr](mailto:alhadjiabouya@yahoo.fr)

**carole.breton@gmail.com ;

***Mission d'études pour l'aménagement et le développement de la province du Nord-Cameroun, Meaden, Yaoundé, Cameroun 812 – aboubakmous@yahoo.fr

Umr Prodig, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, CNRS-Université Paris1 – craimond@univ-paris1.fr

Résumé — La Région du Nord Cameroun est une zone d'accueil de populations migrantes, qui connaît depuis bientôt 20 ans une accélération de la compétition entre usagers pour l'accès aux ressources naturelles. Cette situation met en évidence l'émergence de la question foncière, qui n'a été intégrée dans les projets de développement qu'à partir des années 90. En adoptant d'abord l'approche gestion des terroirs puis l'approche participative, les projets innovent et mettent en place des accords et des structures chargées de trouver des solutions aux conflits liés à l'accès aux ressources. Mais quelle est la pérennité de ces dispositifs ? Cette communication s'appuie sur une série d'entretiens réalisés dans le lamidat de Touroua où sont intervenus successivement les projets DPGT, ESA et PDOB, qui ont amené les agriculteurs et les éleveurs à négocier des règles d'accès et à créer des espaces sécurisés (*hurum*, forêt, piste à bétail) gérés par des comités composés de représentants des usagers. Ces actions sont positives sur le court terme et permettent de résoudre des conflits ponctuels entre agriculteurs et éleveurs. Cependant, après la clôture de ces projets, le manque de financement, de formation et d'encadrement des comités mis en place limite leur fonctionnement. Cette situation pose la question de la légitimité de ces structures (implication, participation et représentativité). Mais elle souligne aussi la nécessité d'une action suivie à plus long terme et intégrée dans une politique régionale d'aménagement du territoire.

Abstract — *Rural development projects and the question of land in the region of north Cameroon: how long will the innovations last? The north Cameroon region is a zone that is open to migrant populations. For almost last 20 years, there has been an increase in the competition between users for access to natural resources. This situation raises the question of land, which has only been included in development projects since the nineties. Projects are innovating and setting up agreements and structures responsible for finding solutions to conflicts linked to access to resources, by adopting the land management approach to start with and then the participative approach. However, how long will these mechanisms last? This paper is based on a series of interviews conducted in the chiefdom of Touroua, where there were successive DPGT, ESA and PDOB projects to encourage crop and livestock producers to negotiate rules of access and create secure spaces (hurum, forest, livestock track) managed by committees made up of user representatives. These actions are positive in the short term and make it possible to resolve isolated conflicts between crop and livestock producers. However, once the projects are over, the committees' function is limited by their lack of finance, training and supervision. This situation raises the question of the legitimacy of these structures (implication, participation and representation). However, it also underlines the need for action with more long-term monitoring and for integration into the regional territorial development policy.*

Introduction

Dans la région du Nord depuis plus de trente ans, le gouvernement camerounais met en œuvre une politique de peuplement et de modernisation agricole par le biais de projets de développement rural. De vastes plaines aux faibles densités, des conditions climatiques et édaphiques favorables ont contribué à en faire une zone d'accueil privilégiée pour de nombreux migrants. Or, depuis une quinzaine d'années, le fort dynamisme démographique des populations et leur inégale répartition soumettent localement la région à une forte pression anthropique. Les parcelles cultivées progressent de manière anarchique dans une région où 44 % de la superficie totale est protégée, tandis que la compétition entre usagers pour l'accès aux ressources naturelles s'accroît. Face à la multiplication des conflits, la question foncière s'est peu à peu imposée aux problématiques du développement et du maintien des capacités de production d'une zone d'excédents céréaliers et de production cotonnière. Aujourd'hui, l'insécurité foncière continue à s'accroître et s'impose comme le premier problème de gestion de l'espace.

Les projets de développement mis en œuvre dans la région ont tenté de prendre en charge ces problématiques (Lavigne-Delville, 1998). Les innovations développées sur ce thème sont nombreuses et se perfectionnent en intégrant progressivement la démarche participative (Convention de Rio, 1992) puis en s'insérant dans la politique de décentralisation (2006). Après plus de deux décennies d'expérimentations, il est important de capitaliser les acquis et d'analyser les échecs de la sécurisation foncière. Les bilans des projets existent, qui ont fait leur propre analyse. Tous ont fait de la démarche participative la pierre angulaire de leur méthodologie. Plusieurs questions se posent : est-on parvenu à développer une méthode de résolution des conflits et de gestion des ressources naturelles culturellement et sociologiquement acceptable et acceptée ? Ou au contraire n'a-t-on réussi à faire que des propositions exogènes difficiles à accepter par les populations concernées ?

C'est à l'échelle locale que se basent les résultats de la recherche présentée ici¹. Une analyse bibliographique (rapports des projets) et une cinquantaine d'entretiens réalisés dans la commune de Touroua, permettent de reconstituer la prise en compte de la question foncière par les différents projets puis la manière dont ils ont organisé la participation des populations à la démarche mise en œuvre dans le lamdat de Touroua. Le dernier chapitre propose une discussion sur les conditions de la pérennisation de ces réalisations dans le contexte de la politique de décentralisation.

Interventions foncières dans les projets de développement rural

Comprendre l'émergence de la question foncière et son caractère novateur nécessite de revenir sur le processus de colonisation initié par les projets de développement et sur leurs modalités d'intervention au cours des 50 dernières années.

Les projets de grande envergure sont lancés avec le projet Nord-Est Bénoué à partir de 1974 puis le projet Sud-Est Bénoué en 1979. L'objectif est double : rééquilibrer les fortes disparités de peuplement entre les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord d'une part, et contribuer au développement des régions sous-peuplées via la mise en valeur agricole d'autre part. La sécheresse de 1983-1984, contribue à accélérer les rythmes migratoires ; les structures chargées du transfert des migrants sont dépassées et stoppent le transfert des populations en 1986 (Groupement ScetAgri/Sogreah, 1987). Dès lors, certaines zones d'accueil sont surpeuplées et les premières tensions apparaissent entre populations autochtone et allochtone, en situation de déséquilibre numérique, et entre agriculteurs et éleveurs.

La génération des projets de gestion des terroirs

Dans un contexte de progression du front pionnier et de politiques internationales de conservation de l'environnement (Convention de Rio, 1992), une nouvelle génération de projets est mise en place où la question foncière est développée en tant que volet d'intervention à part entière.

¹ Recherche menée dans le cadre du programme « Mise en œuvre des projets fonciers et démarche participative : approche comparative Nord-Cameroun / Ouest Burkina Faso » / FSP Foncier.

En 1994, le projet « Développement paysannal et gestion des terroirs » intègre un volet « Gestion de terroirs et des ressources naturelles ». Il est basé sur le concept phare de « gestion de terroirs » défini comme « une politique d'aménagement du territoire à l'échelle locale, c'est-à-dire comme un ensemble de règles et de techniques conçues et adoptées par un groupe de population pour l'exploitation des ressources naturelles incluses dans les limites de son terroir » (Teyssier, Hamadou, 1995). L'axe « Désamorcer les crises foncières » procède à des démarcations de villages migrants en conflits, des négociations d'aires pastorales et réfléchit à un schéma d'aménagement concerté du district de Touroua. En 1998, le volet gestion de terroirs est externalisé auprès d'un opérateur privé (Territoire et Développement local, TerDeL). Le bilan DPGT montre une réduction des conflits entre villages autochtones et migrants (240 km de démarcations, 13 aires pastorales et plusieurs pistes à bétail négociées). Toutefois, la pérennité de ces réalisations est fragile en raison de l'inadéquation des accords avec les textes de lois par rapport aux situations qui prévalent sur le terrain.

En 2003, le projet Eau sol arbre (ESA) est lancé dans la continuité du projet DPGT. Il poursuit le volet « gestion de terroirs et des ressources naturelles » au travers du volet « gestion de l'espace », exécuté par TerDeL. Ces activités s'inscrivent dans une réflexion plus large en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique de gestion des ressources naturelles. L'idée qui sous-tend cette démarche est que les habitants d'un espace donné ne sont plus de simples occupants dépositaires de la terre, et qu'ils peuvent obtenir « un droit d'usage sécurisé à long terme et transmissible ». Mais ces ambitions manquent d'un environnement institutionnel favorable à la réalisation de ces objectifs. Ainsi le volet « gestion de l'espace » n'est pas renouvelé au démarrage de la deuxième phase du projet en 2007 qui se concentre désormais sur son volet « fertilité » à l'échelle de la parcelle.

Mise en place d'une gestion institutionnelle des ressources naturelles

Le Programme de développement de l'Ouest Bénoué (PDOB) voit le jour en 2003, alors que la politique de décentralisation bat son plein et que les concepts de « développement local » et de « gouvernance locale » font florès. Ainsi le PDOB place les collectivités locales au cœur de son intervention, qui considère la commune comme une « *assise territoriale de base* » dans laquelle est mis en œuvre un Plan d'aménagement communal PAC (PDOB, 2007). Des Commissions communales de planification et d'aménagement (CCPA) et des sous commissions spécifiques Commissions techniques d'aménagement (CTA) sont créées pour développer les deux volets du projet :

- le développement local (infrastructures: centres de santé, écoles, routes...);
- et « *l'occupation des terres et à l'affectation d'usage de l'espace* ».

Les actions de sécurisation concertées sont ensuite menées au sein des villages sélectionnés, selon une approche top-down.

La question foncière mise au ban

La question foncière s'est imposée d'elle-même dans la région, puis dans les projets de développement qui ont essayé de s'y atteler et ont en partie échoué. Aujourd'hui, elle a été momentanément délaissée par les bailleurs de fonds parce qu'elle est complexe et que les projets n'ont pas trouvé de solution simple pour la résoudre. Toutefois, l'insécurité foncière s'accroît de telle sorte que cette question ne peut plus être éludée.

L'analyse des rapports de projet montre que les actions dans le domaine du foncier ont porté essentiellement sur la gestion de l'espace plutôt que sur le partage foncier. Tout en contournant la question foncière, les projets abordent la problématique fondamentale de la réallocation des terres en fonction de nouveaux usages dans le cadre de la densification de la population et des cheptels. L'adoption de la démarche participative a permis de s'intéresser aux rapports de pouvoir existants entre les différents usagers, préalable indispensable à toute intervention dans le domaine du foncier (Leroy, 2001).

Modalités de l'approche participative dans le lamidat² de Touroua

L'objectif des interventions des projets dans la gestion foncière est dans un premier temps de réduire les fortes tensions entre usagers, puis d'obtenir une gestion concertée et durable des ressources. La structure « projet » est le plus souvent considérée par les usagers comme un interlocuteur neutre et écouté. Elle a un

² Un lamidat est le territoire sur lequel le *Lamido* exerce son autorité.

rôle de médiateur, assure la circulation de l'information et favorise le rétablissement du dialogue en phase de démarrage (Tallet, 2003). Dans le Nord-Cameroun, la démarche adoptée peut se résumer ainsi :

- repérage par les projets d'espaces stratégiques à préserver, souvent source de conflits ;
- organisation des négociations pour délimiter la ressource à sécuriser ;
- délimitation au GPS et matérialisation des limites (peinture et bornage) de la ressource par les agents du projet en présence des représentants désignés précédemment ;
- définition des règles de gestion par la commission ad hoc avec le projet (charte d'utilisation) et création des comités de gestion ;
- pérennisation des structures : officialisation, reconnaissance sociale et administrative.

La démarche implique donc plusieurs étapes difficiles à obtenir, sur lesquelles porteront les discussions :

- responsabilisation : fonctionnement régulier et autonome des structures (vrai pouvoir de décision, moyens financiers) pour faire respecter les règles d'usage collectivement acceptées ;
- légitimisation des structures : reconnaissance des comités de gestion et respect de leurs décisions par tous les usagers, ce qui implique l'étape suivante ;
- démocratisation des structures de gestion : le choix de représentants doit se faire par les différents acteurs et toutes les catégories d'acteurs doivent être représentées.

Le lamidat de Touroua (120 km de Garoua, 25 habitants/km²) a été choisi comme site pilote par plusieurs projets dans le cadre d'opérations de sécurisation foncière. En effet, ce lamidat peut représenter un pôle d'attraction important pour les migrants du fait de la disponibilité en terres cultivables, malgré la présence d'un élevage important, et de la réputation d'ouverture de la chefferie traditionnelle. Les migrants sont donc assez enclins à s'y installer et les projets à y intervenir.

La sécurisation du hurum de Borongo

La zone de pâturage (hurum) de Borongo est située à 10 km de la ville de Touroua et s'étend sur 19 250 ha. Parmi les sept lawanats³ riverains du hurum, le plus ancien est le lawanat de Borongo, créé par des Kanouri qui se sont sédentarisés au début XIX^e siècle et possèdent encore de grands troupeaux. Les six autres sont récents et dirigés par des agriculteurs migrants qui possèdent eux aussi du cheptel bovin, ovin et caprin. Les éleveurs transhumants mbororo traversent périodiquement la région, et quelques familles sont sédentarisées avec leur bétail près du village de Borongo.

La sécurisation du hurum a débuté en 1998, d'abord par le projet DPGT puis par ESA. Les Kanouri, les notables de Touroua et les éleveurs mbororo sédentarisés avaient déjà réservé un premier hurum appelé Babbari Laddé. Avec l'arrivée massive des migrants qui défrichent et investissent dans l'élevage, la sédentarisation accrue des éleveurs qui s'installent au cœur du hurum et y cultivent, et l'augmentation des cheptels des notables urbains, les grands propriétaires de bœufs ont pris l'initiative de réserver un deuxième hurum, plus vaste que le premier et ont contacté le projet DPGT dès son installation.

Le processus de négociation des limites du hurum a été long et souvent agité: *« Il arrivait lors de certaines réunions que certains se fâchent et partent. Les éleveurs comme les agriculteurs tiennent le même discours « je veux un peu plus » »*. Les limites négociées ont été quatre fois transgressées : force est de constater la difficile reconnaissance par les populations des limites négociées. Pour les projets, cette reconnaissance devrait passer par une officialisation administrative et traditionnelle. A Borongo, la validation officielle des dernières délimitations a eu lieu en 2007 par la commission consultative⁴. Une charte prévoyait la constitution d'un comité de gestion composé de deux à trois personnes par village riverain, dont les djaoro afin de surveiller la zone de pâture et de faire respecter les règles d'accès et d'usages définies. Mais il n'a jamais existé.

La forêt agro-sylvo-pastorale de Koza II

Cette forêt (416 ha) est située à 20 km de Touroua et bordée par quatre villages : Koza II et Karehi Sitirki habités par des agriculteurs migrants en majorité Mafa, installés depuis 1998 ; Lafiari où vivent des éleveurs Fulbé sédentarisés depuis 20 ans qui conservent des liens importants avec les éleveurs transhumants : Laïnde Borongo occupé depuis 25 ans par des agriculteurs dowayo.

³ *Lawanat, fulfulde* : territoire sur lequel le *lawan* exerce son pouvoir ; il dirige des *djaoro* ou chef de village et est subordonné au *lamido*.

⁴ Organisme légal chargé de régler les litiges agro-pastoraux au niveau du district.

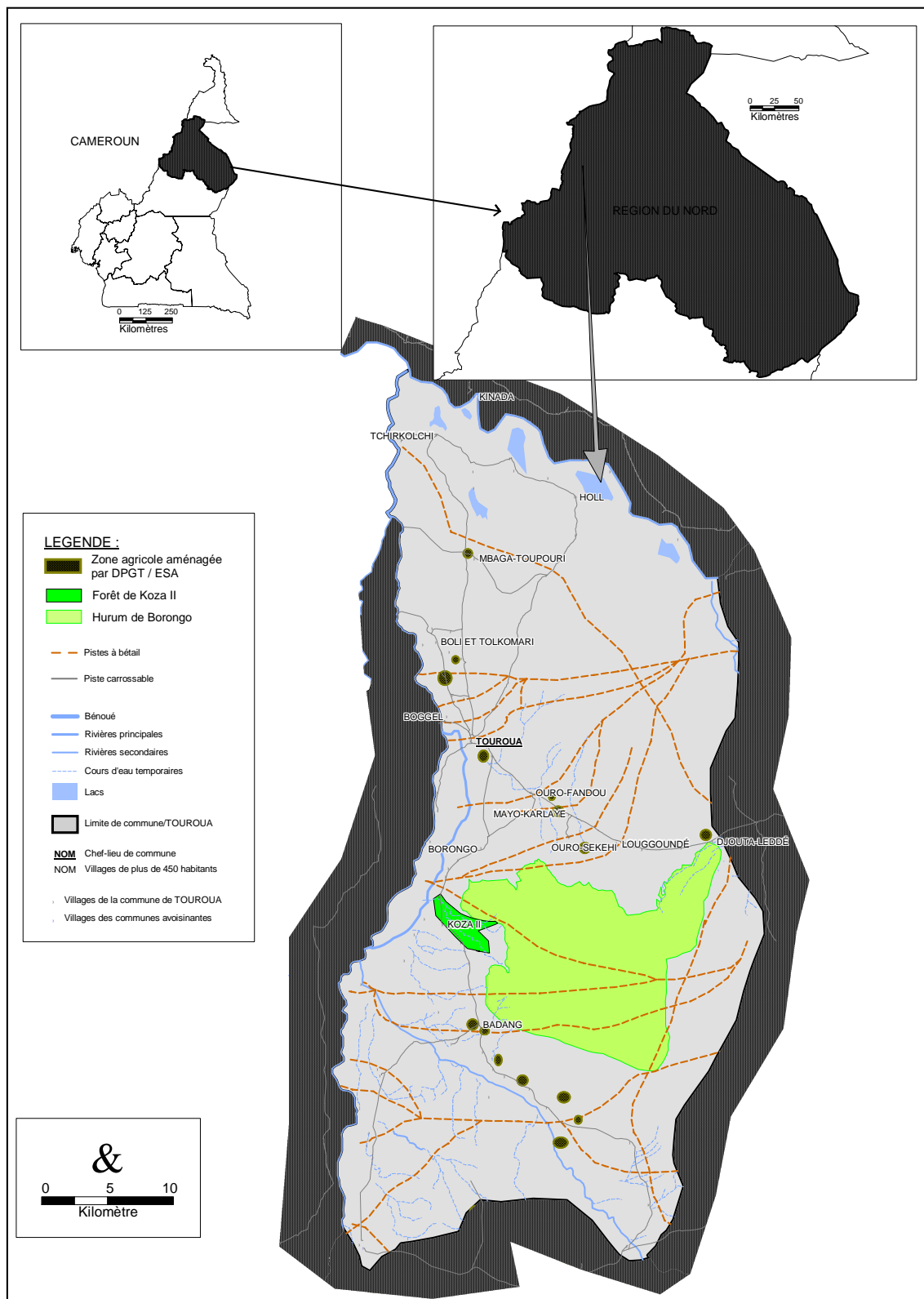


Figure 1. La forêt de Koza II et le pâturage de Borongou dans la commune de Touroua

Face à la destruction rapide des zones boisées, la mairie a décidé d'intégrer la forêt dans la conception du PAC en 2006. Le processus du PDOB pour délimiter et négocier les règles de gestion a impliqué les populations, les autorités traditionnelles, particulièrement le *Lawan* de Koza II, et administratives, tout en essayant de répondre aux demandes des populations riveraines (lutte contre la mouche tsé-tsé, infrastructures, information, etc.). Puis les bornes ont été implantées et la validation officielle a été faite par la commission consultative en présence des autorités traditionnelles et administratives de la commune et des populations. Trois comités étaient initialement prévus dans la charte, mais dans les faits, le comité villageois de surveillance et le comité de gestion se confondent en un seul. Quant au comité de suivi-évaluation, censé assurer la liaison entre le niveau communal et le niveau local, son existence n'est envisagée que dans la charte.

Une appropriation difficile des dispositifs mis en place

Ces deux expériences montrent l'importance accordée par les projets à la participation des populations au processus de sécurisation des ressources naturelles. S'ils ont tâtonné au début, la méthode s'affine au cours des années et tend, au moins sur le papier, à une officialisation des négociations. Les avancées sont réelles, mais la situation sur le terrain montre un dysfonctionnement des structures mises en place. A Borongo, malgré une initiative locale, la charte est inconnue des populations. A Koza II, les réunions du comité de gestion sont toujours organisées par le *Lawan* et la population, peu informée, ne respecte pas la charte.

Pour les projets de développement, la pérennisation des accords négociés passe par une officialisation auprès de l'administration, seule garante de la légitimité. Mais la pérennisation des accords négociés ne passe-t-elle que par une reconnaissance par la hiérarchie administrative ou traditionnelle ?

Quelle pérennisation des accords négociés ?

Comment les populations s'approprient-elles un processus de négociation exogène et compliqué, remettant souvent en cause des stratégies personnelles ou de groupes peu compatibles avec un intérêt commun difficile à appréhender ? Pour atteindre cet objectif ambitieux, il semble important de revenir sur la mise en oeuvre de la participation.

Choisir les représentants de qui ?

La première tâche des projets a été d'identifier les grandes catégories d'acteurs, dont les usages des ressources naturelles à préserver divergent très fortement et sont à l'origine des conflits. A partir des deux grandes catégories qui s'opposent, agriculteurs et éleveurs, de nouveaux acteurs ont été progressivement intégrés.

Après plusieurs années de négociation à Borongo, et après avoir associé l'ensemble des villages riverains du hurum, la typologie qui se dégage peut se résumer comme suit.

- Les agro-éleveurs kanouri : anciennement sédentarisés, ils sont restés de grands éleveurs et pratiquent également l'agriculture. Ils ne sont pas sur-représentés dans les comités, mais leur parole pèse plus que celle des autres car anciens dans la zone et faisant alliance avec le lamidat. Ils occupent les postes clé du comité de gestion (présidence et trésorier), le président étant un Alhadji, grand commerçant.
- Les agriculteurs migrants : installés depuis moins longtemps dans la zone, ils cultivent et possèdent également du bétail. Ils sont numériquement majoritaires dans les groupes de discussion car les principales ethnies de chaque village sont représentées. Ils ont des intérêts communs pour l'extension de l'espace agricole, mais recouvrent toutefois une très grande disparité, à la fois au sein des sociétés (classe d'âge, richesse) et entre sociétés. Cette disparité n'est pas prise en compte dans la typologie et peut générer une non-reconnaissance des décisions par certains groupes (jeunes arrivants),
- Les éleveurs semi-sédentarisés mbororo installés à proximité du hurum depuis 50 ans pour certains : ils sont représentés par un proche du *Ardo* et permettent de faire le relais avec les éleveurs transhumants mbororo. Le représentant est une personne connue des projets, qui prend part activement aux discussions, mais dont la parole unique pèse faiblement par rapport aux Kanouri et aux migrants.

L'analyse de cette typologie minimale, comportant les trois catégories incontournables – agro-éleveurs, agriculteurs, éleveurs – montre une grande disproportion des représentations et des pouvoirs. Les éleveurs transhumants mbororo sont absents : bien que le projet espère les associer à travers les éleveurs

semi-sédentarisés, les informations ne circulent pas. Les grands notables commerçants de Touroua, pourtant à l'origine du processus de sécurisation et qui emploient des bergers pour conduire leurs troupes, ne sont pas non plus représentés.

De même à Koza II, les types d'acteurs sollicités par les projets essaient de dépasser la stricte dualité agriculteurs/éleveurs ou sédentaires/migrants, mais sans opérer de réelles distinctions à l'intérieur de ces catégories, pourtant très divisées comme en témoignent les problèmes de direction du lawanat (Seignobos, 2000). Parmi les catégories d'acteurs difficiles à mobiliser figurent également les transhumants, mais aussi les femmes qui sont de grandes utilisatrices des ressources de la forêt (prélèvement de bois de chauffe). Elles disposent théoriquement de représentantes pour répondre aux attentes « genre » des projets et bailleurs de fonds, mais sont en fait totalement absentes des discussions et peu informées. Enfin, tous les cueilleurs sont absents des négociations pour les règles d'usage (médicaments, miel, etc.).

Comment désigne-t-on les représentants ?

Cette étape est très faiblement documentée dans les rapports de projet, alors qu'elle est déterminante pour la suite des opérations. A Borongo comme à Koza II, la constitution des comités s'est faite, soit lors d'une assemblée villageoise où il revient à la population de choisir des représentants souvent présélectionnés par les djaoro, soit lors d'une réunion plus restreinte avec le projet : « *Sur place, le djaoro a désigné les trois membres pour nous représenter à la réunion. Puis il a demandé à sa population : « Est-ce que vous êtes d'accord pour que ces trois-là vous représentent ? »* ».

Les membres des comités sont souvent les djaoro eux-mêmes, leurs fils ou des proches. « *Les gens que les djaoro ont choisi sont le plus souvent des gens qui font partie de la cour des djaoro. Ils suivent les histoires comme ça.* ». Les personnes choisies sont aussi, pour la plupart, reconnues socialement du fait de leurs qualités intrinsèques. L'instruction tient une place prédominante dans le choix, notamment pour le secrétaire du comité, de même que le courage et la disponibilité. Mais aucune référence n'est faite ni à la légitimité du représentant des usagers, ni à son influence auprès d'eux. Sa fonction de communication, informelle, (recueil des doléances, information des décisions prises) est difficile à évaluer.

La démocratisation de la création des structures de gestion est difficile, tout simplement parce qu'il y a peu de candidats et peu de leaders dans le monde paysan. La majorité des membres des comités cumulent plusieurs fonctions (GIC coton, GIC des agriculteurs du village, GIC des éleveurs, comité de développement du village, etc.). Les projets contribuent à concentrer le pouvoir de décision entre les mains d'un groupe restreint, les « courtiers en développement », qui a acquis de réelles compétences et sait répondre rapidement et efficacement aux attentes des projets, et sans qui les opérations de sécurisation foncière seraient encore plus difficiles.

De la légitimité des représentants

La reconnaissance sociale d'un individu passe par le statut qu'il occupe ou la fonction qu'il exerce ; les djaoro et leurs proches, de même que les agents de la Sodécoton, sont donc automatiquement considérés, par les populations et les projets, comme les plus aptes à être membres des comités. Les élites, grâce à leur formation, à leurs moyens financiers et leur position sociale essaient également d'asseoir leur influence ; elles sont membres de nombreuses structures, cumulent beaucoup de fonctions et risquent de ne plus être reconnues par les populations comme leur porte-parole. Toutes ces personnes sont-elles les vrais leaders, porteurs de revendications spécifiques ? Sont-elles les plus légitimes pour parler au nom de ceux qu'elles représentent, pour trouver des solutions acceptées par tous et qui ne sont pas nécessairement celles imaginées par le projet ?

L'autorité traditionnelle – lamibé, lawan ou djaoro – contrôle la gestion de l'espace et des ressources naturelles. Acteur incontournable, les projets de développement n'interviennent pas sans son aval et l'intègrent bon gré mal gré aux processus participatifs. Il s'agit soit d'obtenir simplement l'accord de l'autorité locale et de les nommer « Président d'honneur » du comité, soit d'intégrer réellement le chef à l'intervention menée par le projet, comme à Koza II. Mais impliquer la chefferie dans le processus de discussion ne signifie pas non plus qu'elle ira systématiquement dans le sens de l'intervention.

Respecter le temps long de la négociation

Les volets « gestion du foncier » des projets s'étalent entre quatre et huit ans pour les plus longs. « *Ce temps est souvent en désaccord avec les rythmes sociaux, non seulement des communautés rurales, mais des projets eux-mêmes.* » (Seignobos, 2002). En effet, dans le cadre d'interventions foncières, il est très

fréquent que les projets n'arrivent pas à atteindre l'ensemble des objectifs prévus au départ. La sous-traitance des négociations de sécurisation foncière avec des opérateurs privés nationaux (cas de TerDeL) accentue ce problème en fixant des objectifs ambitieux dans un délai très court et des financements limités. La fin du projet signe souvent la fin du comité. Rapidement formés, non encadrés, informels et bénévoles, ces comités sont très fragiles. Les membres des comités de gestion manquent souvent des compétences nécessaires pour poursuivre les activités. En conséquence, les comités se révèlent très précaires et leur survie dépend alors de la présence d'une personnalité forte qui insuffle localement un réel dynamisme.

Conclusion

Les réalisations dans le domaine de la gestion partagée des ressources naturelles sont nombreuses. Les projets de développement ont réfléchi et proposé de nombreuses innovations, qui se sont perfectionnées avec le temps. Mais bien que les écueils de la démarche participative commencent à être connus, les projets de développement continuent à avoir des difficultés pour identifier les bons interlocuteurs, ceux qui sont les réels leaders du monde rural, dont le pouvoir ne s'exprime pas exclusivement par la chefferie.

Devant la complexité du problème de la renégociation des usages des ressources naturelles communes, comment imaginer déléguer l'ensemble des actions menées dans le cadre de la sécurisation foncière, aux acteurs sur le terrain qui sont à la fois partie prenante, gestionnaire et arbitre ? Il est indispensable que cette démarche soit prise en charge par un organisme extérieur, perçu comme neutre et capable de répondre aux besoins vitaux des populations en matière d'infrastructure, rôle qu'ont joué les projets de développement.

Le temps long de la négociation impose toutefois de penser cette démarche au-delà du temps du projet, et donc d'assurer un suivi sur le long terme. L'inscription des actions du PDOB dans le processus de décentralisation en cours va dans ce sens. La tâche est lourde pour les toutes jeunes mairies camerounaises, qui se retrouvent contraintes d'alimenter et de faire appliquer ces PAC, sans dotation appropriée. Cette démarche ne peut se faire que dans le cadre d'une institution nationale, capable de coordonner les actions ponctuelles au sein d'une politique plus large d'aménagement régional effective et financièrement pourvue, capable de suivre dans la durée le processus et d'influer sur leur orientation générale. Dans la région du Nord, la Meaden qui accompagne la politique de décentralisation et les communes est amenée à jouer un rôle important.

L'étape ultérieure serait de réfléchir à une réelle réforme du code foncier, objectif à long terme qui n'a pas encore été directement envisagé. Mais c'est à un autre problème que l'Etat est confronté depuis quelques années : celui de l'insécurité croissante des personnes et des biens. Dans la commune de Touroua, la question foncière est devenue subsidiaire pour les populations. La majorité des éleveurs transhumants, particulièrement touchés par les razzias des « coupeurs » ont migré pour s'installer dans le district de Béka, laissant les agriculteurs récupérer les terres. Quant au niveau communal, les conséquences sont plus lourdes puisqu'une partie du budget de la mairie est assurée par les taxes imposées sur le bétail. Le besoin de sécurisation, au sens large, est donc crucial et urgent.

Ce travail a bénéficié de l'appui du projet mobilisateur « Appui à l'élaboration des politiques foncières », financé par l'Agence française de développement, et mis en œuvre sous l'égide du Comité technique « foncier et développement » de la Coopération française »

Références bibliographiques

DPGT, 2002. Synthèse du rapport d'exécution du projet DPGT, décembre 1994–juin 2002. Volet Gestion de terroirs et développement local. Garoua, Sodécoton-DPGT, 6 p.

DPGT, 2002. Etude de faisabilité : eau, sol, arbre. Garoua, DPGT-Sodécoton, 92 p.

Groupement SCETAGRI / SOGREAH, 1987. Plan directeur de l'aménagement de la vallée supérieure de la Bénoué, Phase III. Programmation des investissements et principaux effets économiques. MEAVSB,

République unie du Cameroun.

HAMADOU O., SEIGNOBOS C., 2002. Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun. SCAC, MinAgri, IRD, CIRAD, Rapport principal : 41 p + cartes, Notes thématiques : 130 p, annexes : 60 p.

MEAVSB, 1972. Projet de création de périmètres de développement rural intégré dans la zone Nord-Est de la Bénoué. Complément de dossier. Garoua, République unie du Cameroun, 64 p.

PDOB, 2007. Plan d'aménagement de la Commune de Touroua, Volume 1 Plan d'aménagement communal. MINEPAT, MEADEN, Garoua, Planification participative et aménagement du territoire, Financement AFD (Convention n°CCM-1109-01-J), 75 p.

SEIGNOBOS C., 2002. Revenir sur le pas de temps des projets. *In* Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun. II- Notes thématiques, p. 13.

SEIGNOBOS C., TEYSSIER A., HAMADOU O., 2003. Entre pratiques et textes, expériences de médiation foncière dans le Nord-Cameroun. Land reform, bulletin de la FAO, p. 90-102.

SOFRECO, ERE-DÉVELOPPEMENT, 2000. Développement de l'Ouest-Bénoué. Etude de Faisabilité complémentaire, 68 p.

TALLET B., 2003, L'émergence des questions foncières dans les projets de développement au Burkina Faso. Journée d'Etude Iram, 13 p.

TERDEL, 2006. Rapport définitif, 2005-2006. Convention de services TerDeL - ESA, Volet Gestion de l'Espace n°1/2005-2006, Sodécoton.

TEYSSIER A., HAMADOU O., 1995. Gestion de terroirs et gestion de ressources naturelles au Nord-Cameroun. DPGT-Sodécoton, Maroua.

TEYSSIER A., HAMADOU O., ENGOLA OYEP J., 2002. Crises et pratiques foncières au Cameroun. Comprendre la logique des conflits fonciers pour proposer des modes de régulation foncière innovants. Revue du Secteur Rural, MinAgri / FAO, Banque mondiale, Banque africaine de développement, 72 p.